



Conséquence familiale litige avec fga

Par **TORRENS**, le **15/04/2008** à **22:56**

Bonjour à tous,
Mon ami risque d'être condamné à verser une certaine somme au FGA suite à un accident de la route il y a 7 ans.
Nous nous connaissons depuis 3 ans, nous allons avoir 1 enfant dans 1 mois et souhaitons nous marier.
J'aimerais savoir si, suite à notre mariage je deviendrais solidaire de cette dette antérieure, peut-on prendre en compte mes revenus pour les remboursements...
Si tel est le cas, devons-nous faire un contrat de mariage pour me protéger et protéger nos enfants?
Je vous remercie de tous les conseils que vous pourriez me donner.
Cordialement